



# - EQUIPEMENTS SPORTIFS DU SIRM -

## PROTOCOLE SANITAIRE A L'USAGE DES UTILISATEURS

A Montlhéry, le 02 septembre 2020

Il est désormais possible pour les différents utilisateurs de reprendre leurs activités. Cette reprise ne doit pas faire abstraction du principe de précaution à l'heure où la circulation de la COVID-19 s'accroît de nouveau. C'est pourquoi, il est nécessaire de formaliser un certain nombre de préconisations pour que la rentrée se passe le mieux possible.

*L'ensemble des pratiques sportives sont autorisées dans le respect des règles sanitaires générales et suivant le protocole des fédérations.*

- Le port du masque est obligatoire à partir de l'âge de 11 ans, sauf pendant la pratique de l'activité physique.
- Lavage fréquent des mains à l'eau et au savon lorsque les locaux sont équipés ou à défaut avec une solution hydro-alcoolique et **de façon systématique et obligatoire en entrant dans les locaux** (la fourniture du gel hydro-alcoolique est à la charge des utilisateurs).
- Ouverture des vestiaires collectifs sous réserve des règles de distanciation. Face à l'impossibilité de maintenir la distanciation, les vestiaires ne seront pas mis à disposition pour le change. Pour le gymnase une paire de chaussure spécifique sera apportée dans un sac, qui restera hors de contact des effets personnels des autres pratiquants.
- Une distanciation physique de 2m entre chaque pratiquant doit être respectée en pratique dynamique et 1m en statique, sauf lorsque la nature de l'activité physique ne le permet pas.
- L'échange ou le partage d'effets personnels doit être proscrit.
- L'utilisation de matériels sportifs personnels est privilégiée, à défaut le matériel commun doit être désinfecté avant et après chaque utilisation.
- Le nettoyage / désinfection des surfaces tactiles (tables, chaises, poignées de portes, interrupteurs etc..) des locaux (sanitaires inclus) est effectué en fin de séance ou d'entraînement à l'aide de produits adaptés (**la fourniture des produits et matériels de désinfection est à la charge des utilisateurs**).

Dans la mesure du possible, les utilisateurs veillent à ventiler / aérer les espaces occupés après utilisation.

Ce protocole vise à assurer la sécurité de tous (usagers, adhérents, encadrants) à l'aube de cette nouvelle saison afin de garantir la pratique des activités physiques dans un contexte sanitaire contraint.

Ces recommandations sont susceptibles d'évoluer en fonction des directives gouvernementales.

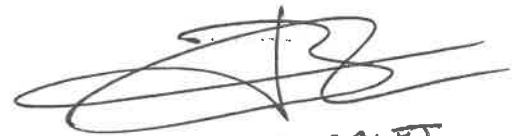
**En cas de non-respect de ces conditions, les utilisateurs pourront se voir refuser l'autorisation d'accès aux équipements sportifs du SIRM.**

**Président du SIRM**

**Associations / Utilisateurs**

les Arches de la Tour

le Vice - Président



N. BRAQUET .